

# Nouvel épisode du cadre de dialogue avec les acteurs politiques et sociaux

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



Politique

Lors d'un point de presse qu'il a animé le lundi 20 juin dernier, le premier ministre Mohamed Béavogui annonçait une rencontre avec tous les acteurs politiques et sociaux pour, selon lui, « définir ensemble des modalités d'un véritable dialogue sans tabou, franc et inclusif. »

Lire [Le premier ministre annonce une rencontre avec les acteurs politiques et sociaux](#)

Ce lundi 27 juin 2022, plusieurs coalitions politiques ont participé à la cérémonie d'ouverture du cadre de dialogue autour du premier ministre. Dans sa déclaration, Mohamed Béavogui a rappeler l'objectif de cet exercice qui « **est de mener ensemble une transition apaisée vers un retour à l'ordre constitutionnel** ». Il poursuit : « **Je puis encore vous rassurer de ma détermination, celle de mon gouvernement et du CNRD à travailler avec vous afin de mener ce dialogue de façon constructive et efficace** ».

L'alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD), la coalition politique dirigée par Cellou Dalein

Diallo était représentée par le vice-président de l'UFDG Fodé Oussou Fofana et quelques cadres de la coalition. Dans sa déclaration, Fodé Oussou Fofana a rappelé que sa coalition s'est engagée dès le lendemain des événements du 05 septembre 2021 dans la voie d'une transition apaisée et constructive. Toutefois, il souligne que « **plusieurs actes de nature à compromettre la bonne collaboration que nous souhaitons, ont été posés par les dirigeants** ».

Pour une bonne conduite de ces travaux, l'ANAD propose : – que cette rencontre-ci serve de cadre préparatoire pour un dialogue franc et sincère. – Que le cadre de dialogue concerné fasse l'objet d'un décret présidentiel ou d'un arrêté de Monsieur le Premier Ministre. – Que ledit cadre de dialogue soit composé par les Coalitions politiques les plus représentatives, les organisations de la Société Civile les plus crédibles et les plus représentatives. – Que ledit cadre de dialogue accueille le G5 (Union Européenne, France, USA, les Nations Unies et la CEDA0). – Que ledit cadre soit présidé par le Médiateur de la CEDA0. En cas d'absence de ce dernier, qu'il soit remplacé par un membre du G5. Et au titre des mandats, l'ANAD propose :

- Que ledit cadre de dialogue fixe la durée de la Transition,
- Que les bases du choix relatif au type de régime, dans la future constitution, soit définies par ledit cadre,
- Que le cadre définisse les modalités de choix du type d'Organisme de Gestion des Élections (OGE) ainsi que du fichier électoral,
- Que le cadre élabore et approuve le chronogramme de la Transition, notamment le cycle électoral de la Transition.

**Garanké**

---

---

# Le premier ministre annonce une rencontre avec les acteurs politiques et sociaux

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



---

## Politique

---

Lors d'un point de presse animé par le premier ministre ce lundi 20 juin 2022, Mohamed Béavogui a annoncé une rencontre avec tous les acteurs politiques et sociaux, dans les prochains jours, pour « définir ensemble des modalités d'un véritable dialogue sans tabou, franc et inclusif. »

Sous une pression constante, à l'intérieur (acteurs politiques et sociaux) comme à l'extérieur (CEDEAO), la junte qui a pris le pouvoir le 05 septembre 2021 semble réaliser qu'une transition politique nécessite l'implication des acteurs politiques et sociaux dont la légitimité n'est plus à démontrer dans le contexte politique guinéen.

Cette annonce du premier ministre qui pourrait être perçue

comme une main tendue aux acteurs politiques et sociaux est avant tout une ''prise de conscience'' des autorités de la transition d'une situation d'impasse politique qui aura sans doute des conséquences diverses. En attendant la matérialisation de l'annonce, la pression s'accroît sur la junte guinéenne.

### **Extraits de la déclaration du premier ministre**

#### **« Immersion gouvernementale à l'intérieur du pays » : le constat**

« Le constat est douloureux, il faut le reconnaître. Nous avons une compréhension de ce que nous croyions être la Guinée, mais la réalité est encore plus violente. Nous avons visité des régions de la Guinée où il y avait, dans une grande partie, l'absence de l'État, un déficit de gouvernance, un manque alarmant de services publics de base, de moyens et de ressources humaines. »

#### **Appel au dialogue**

« La conclusion principale qui s'impose est que l'état de notre pays demande l'effort de tous. Il est temps que les Guinéens se mettent ensemble pour travailler. Nous n'avons pas le temps de nous diviser et de multiplier les querelles. Les Guinéens souffrent. Nous avons les moyens de réduire cette souffrance, cela se fera par le dialogue et dans la paix. Aujourd'hui plus qu'hier, une union sacrée s'impose entre les Guinéens.

**Au nom du Président de la Transition et du CNRD, j'invite à un sursaut national. J'appelle toutes les forces vives de la nation autour de la table du dialogue.**

Je vous assure de la détermination du CNRD et de mon gouvernement à travailler main dans la main avec tous les acteurs concernés pour rendre ce dialogue le plus inclusif et le plus constructif possibles. »

« Nos divergences doivent servir de point de départ pour des discussions constructives afin de mettre en œuvre les actions concrètes et nécessaires qui permettront le retour à l'ordre constitutionnel.

Une invitation sera adressée par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à tous les acteurs politiques et sociaux pour une rencontre que je présiderai, dans les prochains jours, pour définir ensemble des modalités d'un véritable dialogue sans tabou, franc et inclusif. »

Lire aussi [Le FNDC annonce une manifestation pour exiger la satisfaction de ses revendications](#)

**CEDEAO ...**

« Nous mettrons à contribution la CEDEAO, l'UA et les Nations unies. Nous nous appuierons également sur l'expérience du G5 en matière de suivi du dialogue.

Je compte déployer toute mon énergie pour qu'ensemble nous exploitions toutes les possibilités de convergence, d'union, et de stabilité offertes par le dialogue. »

Lire aussi [La CEDEAO « exprime sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation sociopolitique »](#)

---

---

**Cadre de dialogue: Le**

# collectif de partis politiques « G58 » émet des réserves

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



## Politique

Dans une déclaration publiée ce mardi 12 avril 2022, «le G58 demande aux autorités de transition de bien vouloir mettre en place un cadre de dialogue répondant aux exigences d'indépendance, d'impartialité et de transparence tel que défini ci-dessus afin de permettre à notre pays de sortir de la période d'exception, dans un délai raisonnable et dans un climat apaisé. »

### Quelques extraits

*Nous suspectons le MATD de vouloir multiplier le nombre de coalitions aux seules fins de contrôler le cadre de dialogue.*

*Nous estimons que dans un contexte où la crise de confiance devient de plus en plus grande, il est extrêmement utile de faire appel à un médiateur international pour favoriser le consensus que nous souhaitons tous au terme des débats.*

*Par ailleurs, nous réitérons fermement notre demande à l'endroit du CNRD de procéder sans délai à : – L'établissement de la liste nominative des membres du CNRD ; -L'ouverture des procès relatifs aux crimes de sang.*

## **L'intégralité de la déclaration**

---

---

**Guinée : légitimité et confiance, les deux «institutions invisibles» qui empêchent le dialogue politique**

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



---

Le 2 juin dernier, dans une tribune, trois responsables du parti d'opposition, Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), arrêtés après la présidentielle de 2020 et inculpés pour « *trouble à l'État par la dévastation et le pillage, atteinte aux institutions de la République, participation à un mouvement insurrectionnel, menace de violences ou mort par le biais d'un système informatique, diffusion et la mise à disposition d'autrui de données de nature à troubler l'ordre public* » clamaient une fois de plus leur innocence en réfutant « toutes les accusations de violence quelles qu'elles soient et qui seraient susceptibles de mettre en danger la paix sociale, de menacer la sécurité de nos compatriotes et de nos institutions ».

Dans ce dossier politico-judiciaire, les trois détenus politiques signataires de la tribune appellent à « l'impartialité de l'institution judiciaire, mais aussi à la neutralité de l'Exécutif ». Ils formulent l'espoir que, le « déroulement et l'issue qui en sortira constitueront un jalon essentiel dans la volonté de décrispation du climat politique ». Ils estiment « que ce serait là, un des *premiers gages d'ouverture d'un dialogue constructif* ». Enfin, les trois responsables politiques pensent « qu'il est fondamental d'œuvrer dans ce sens afin d'amorcer le processus d'apaisement par le dialogue et la concertation dans le souci de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale ».

Face aux diverses interprétations de cet « appel » au « dialogue » (résultat d'un curieux emballage médiatique) qui est plutôt un appel à l'institution judiciaire pour un traitement impartial du dossier, la direction de l'UFDG publie une déclaration dans laquelle, elle réitère la position du parti par rapport au dialogue politique qui, selon elle, « relève exclusivement de la direction nationale du parti et de ses instances compétentes ». Il n'en fallait pas plus pour alimenter les débats sur des « dissensions » qui mineraient ce

parti d'opposition notamment, autour de la question d'un éventuel dialogue avec le pouvoir. Divisés sur la question, les acteurs politiques du pays font le tour des médias pour défendre les arguments qui sous-tendent leur positionnement. Rappelons que le 27 janvier dernier, un décret a été publié, instaurant un « dialogue politique et social » entre acteurs institutionnels, politiques et sociaux. Dans un contexte d'impasse politique et de difficultés financières (les récentes conclusions du FMI convergent dans ce sens), le gouvernement guinéen se voit contraint de rééditer sa recette traditionnelle, une fois le dos au mur : l'appel au dialogue. Après avoir bravé tous les interdits de la démocratie (modification de la constitution pour se maintenir au pouvoir, violation des droits de l'Homme), le pouvoir de Conakry s'est retrouvé isolé sur la scène internationale et souffrirait d'un manque de légitimité auprès d'une grande majorité des populations.

Comme en 2015, l'appel au dialogue est avant tout une contrainte pour le pouvoir qui se trouve acculé de toute part. La décrispation du climat politique, gage de confiance des investisseurs et d'autres partenaires financiers, devient une conditionnalité pour la normalisation des relations bi et multilatérales. Pour ce faire, la participation à ce dialogue des ténors de l'opposition politique est un gage de crédibilité et le gouvernement est conscient du poids réel des partis d'opposition (le rétropédalage dans le projet mort-né de fabriquer une nouvelle opposition avec son chef de file est un exemple éloquent).

L'union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo est catégorique sur la question du dialogue. Pour ce parti de l'opposition, le dialogue n'est pas d'actualité. Lors d'une réunion extraordinaire du conseil politique du parti, le 9 juin dernier, il a été décidé ce qui suit : le parti s'abstient de tout commentaire sur la question du dialogue politique tant que « Les cadres et militants de

l'UFDG de l'ANAD et du FNDC seront maintenus en prison ; les bâtiments de l'UFDG abritant son siège et ses bureaux seront fermés et occupés par les forces de défense et de sécurité ; le président du parti, son épouse et ses proches collaborateurs seront arbitrairement privés de leurs droits et libertés de voyager ».

En revanche, pour l'union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré, le dialogue est la seule issue possible pour résoudre la crise que traverse le pays. Dans une déclaration publiée le 30 décembre dernier, l'UFR lance « un appel à la concertation pour qu'au moins, le travail recommence et que les Guinéens puissent voir le bénéfice de tous ces débats politiques qui n'en finissent pas ».

Quant au parti de l'espoir et le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, son parti « n'ira pas à ce dialogue ». Invité de l'émission « Sans Concession » de GuinéeNews le 8 juin dernier, Lansana Kouyaté reste sceptique sur les véritables objectifs de ce dialogue : « Comment voulez-vous qu'on parte au dialogue dont on sait d'avance que c'est pour peut-être avoir du temps, pour que les choses se calment et qu'on passe à autres choses ».

Député et président de l'union des forces démocratiques (UFD), Baadiko Bah, dans un entretien accordé à GuinéeNews au mois de janvier dernier, est encore plus dubitatif sur la sincérité de cet appel au dialogue. Pour cet opposant, le dialogue est « un gadget pour amuser la galerie, faire semblant qu'on est ouvert à dialoguer sans que ça n'ait aucune portée pratique pour résoudre les véritables problèmes auxquels font face la Guinée ».

Dans une déclaration rendue publique le 20 juin dernier, le parti MoDel dirigé par Aliou Bah, exprime sa position sur la question du dialogue et reste ferme « il [le parti] ne se sent ni intéressé ni concerné par un simulacre de dialogue tel qu'il est annoncé et se déroule actuellement ».

## **Dialogue politique inter-guinéen, un espace d'insincérité**

En août 1993, l'archevêque de Conakry, le cardinal Robert Sarah, dans une déclaration intitulée « *la Guinée, une famille à construire* » présentait un diagnostic assez critique de la société guinéenne dans son ensemble. Il disait ceci : « Le guinéen ne respecte plus rien, ni sa vie, ni la vie des autres, ni le bien des autres, ni les coutumes ou valeurs traditionnelles, ni les principes sacrés de la religion. Plus rien n'arrête le guinéen quand il a décidé de détruire, d'assassiner, de voler. Nous vivons, en conséquence, dans une société anarchique. [ ] Nous n'avons pas de projet de société cohérent. Nous naviguons à vue, inventant et improvisant des solutions, à la merci des événements et des situations. » Dans un contexte de tensions politiques sur fond de violences au moment où la Guinée s'apprêtait à organiser ses premières élections (présidentielle et législatives) multipartistes, ces propos décrivent une société guinéenne malade.

Pour ce très respecté responsable religieux, cette Guinée peut s'en sortir car elle dispose des ressources nécessaires, mais il faudrait qu'il y ait une « vigoureuse volonté d'application du pouvoir judiciaire [ ] de façon à ne plus laisser impunis les grands crimes et à défendre efficacement les droits des plus faibles » Selon lui, sans volonté d'application, « la forêt des lois ne résout pas les problèmes essentiels ».

Vingt-huit ans après cette déclaration, la Guinée d'aujourd'hui semble fidèle à ce diagnostic et les acteurs sont presque les mêmes, à quelques exceptions près.

Les élections en Guinée ont toujours été des périodes d'exacerbation des violences. D'un côté nous avons une machine répressive de l'Etat qui n'hésite pas tirer sur sa population et de l'autre, des oppositions de plus en plus déterminées à se faire entendre en usant des seuls moyens dont elles

disposent, à savoir, les manifestations de rue et les recours devant les tribunaux du pays même si elles savent à quoi s'attendre de l'appareil judiciaire. Lors de ces élections, deux facteurs contribuent à la cristallisation des tensions : la légitimité et la validité du processus. Toutes les tentatives et actions de contournement et d'instrumentalisation des règles du jeu électoral engendrent des contestations et ces dernières produisent de la violence.

Pour reprendre la formule de Carlos Santiso, de *l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale*, une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie durable dans le monde : « Les élections ne sont pas l'égal de la démocratie ». En observant la situation de la démocratie dans de nombreux pays, Santiso arrive à la conclusion que « les processus de démocratisation empruntent assez souvent des voies irrégulières, imprévisibles et parfois réversibles dans des environnements politiques changeants ».

Dans son ouvrage, *La contre-démocratie*, publié en 2006, Rosanvallon présente trois piliers qui, selon lui, compose l'expérience démocratique : le *gouvernement électoral-représentatif* qui assure l'assise institutionnelle, la *contre-démocratie* qui assure une certaine vitalité contestataire et le *travail réflexif du politique* qui assure une densité historique et sociale à la démocratie. Cependant, souligne l'auteur, ces trois dimensions intègrent des pathologies qui doivent pouvoir être surmontées. Selon lui, le gouvernement électoral-représentatif tend à se transformer en aristocratie électorale, la contre-démocratie serait hantée par le populisme et l'antipolitique et le travail réflexif du politique risque d'être selon lui, aspiré par la facilité « décisionniste ».

Célébrée par tous les observateurs comme un tournant démocratique majeur, l'élection en 2010 de l'ancien opposant historique guinéen, avait suscité un immense espoir chez les guinéens et africains en général, même si les conditions de

son accession au pouvoir laissaient déjà présager le jusqu'aboutisme du personnage pour arriver à ses fins, même par les moyens antidémocratiques. Plus de dix ans après, la déception est le sentiment le plus partagé par les guinéens. Les tendances autocratiques du régime sont bien réelles. Si la cour suprême guinéenne (symbole de la complaisance des contre-pouvoirs institutionnels) a bien entériné la « victoire » (certains diront plutôt le maintien) de Alpha Condé après la présidentielle contestée et surtout violente d'octobre 2020, force est de reconnaître que le régime peine à asseoir son autorité parce qu'il souffre d'un manque de légitimité auprès de nombreux guinéens qui, par cet acte de la plus grande institution judiciaire du pays, ont le sentiment d'assister impuissant à une confiscation du pouvoir et redoutent de revivre un remake des dix dernières années avec ses corollaires de violations des règles et principes démocratiques. Cette panne judiciaire (une réalité guinéenne) a pour cause une carence criarde d'indépendance de la justice, mise sous tutelle par un pouvoir exécutif oppressant.

Un président de la République avec un statut privilégié au-dessus de tous les autres pouvoirs. C'est cette relation, caractéristique des régimes africains que Claude Momo et Eric-Adol Gatsi dans un document intitulé *L'exécutif dualiste dans les régimes politiques des Etats d'Afrique noire francophone*, publié en 2020, tentent d'expliquer. Selon ces auteurs, la relation entre le président de la République et les autres pouvoirs « rame quasiment à contre-courant de l'idée de *checks and balances* chère à Montesquieu qui fait du pouvoir le contre-pouvoir du pouvoir et justifie l'étiquette de « monarque républicain » ou de « président impériale »

Pour celui qui avait promis de faire « disparaître » l'opposition de la scène politique guinéenne, la désillusion est aujourd'hui grande chez ses partisans. La lecture simpliste qui consiste à réduire « les oppositions » à l'opposition politique et plus particulièrement aux leaders de

certaines partis d'opposition, s'est révélée erronée. Ces dernières années, l'espace politique guinéen a connu l'émergence d'autres acteurs issus de la société civile, avec de nouvelles stratégies de lutte et une nouvelle dynamique d'engagement citoyen. Une preuve que l'exigence démocratique est de plus en plus grande chez les citoyens.

Ce citoyen n'est pas celui décrit par Richard Balme, c'est-à-dire, qui se cantonne dans un rôle minimal de pourvoyeur de voix. Il est ce citoyen qui surveille. Rosanvallon, dans un ouvrage collectif intitulé *Chroniques de la gouvernance* publié en 2009, explique qu'au « peuple-électeur s'ajoute le peuple-surveillant, le peuple-veto et le peuple-juge qui se manifestent dans des institutions ou de manière plus spontanée et informelle. À l'élection s'ajoute la surveillance, l'empêchement et le jugement ».

## **Du manque de légitimité au déficit de confiance, un « titre à gouverner » obsolète**

Dans son intervention lors du colloque « *la justice du XXIe siècle* » en 2014 à l'UNESCO, Pierre Rosanvallon disait qu'un pays ne fonctionne pas simplement avec des institutions et des valeurs. Il fonctionne aussi avec des « institutions invisibles », un concept développé par le prix Nobel d'économie Kenneth Arrow dans son ouvrage *Les limites de l'organisation* publié en 1974.

Pour ce sociologue et professeur au Collège de France, une société dans laquelle la confiance se délite, est une société dans laquelle le fonctionnement des institutions, le rapport entre les citoyens, le rapport des citoyens aux institutions, est rendu plus difficile.

La confiance occupe une place importante en démocratie. Comme nous le fait remarquer les auteurs d'un rapport de recherche

publié en 2019 par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) sur la crise de la confiance politique en France, où ils soutiennent que la confiance « est la valeur cardinale de la démocratie ». Selon ces auteurs, la « démocratie est le seul régime qui repose sur le consentement du gouverné. A la différence d'autres régimes politiques, la démocratie a besoin du soutien de celui sur lequel elle s'exerce ». Si le citoyen vote, il ne choisit pas simplement un candidat mais soutient la démocratie.

S'il y a bien une réalité dont l'évidence saute aux yeux, c'est bien le manque de confiance entre les acteurs politiques guinéens (un euphémisme, pour ne pas dire qu'ils se haïssent). D'ailleurs, cet environnement de détestation réciproque est propice à la fabrication de dictateurs, car ces derniers, se nourrissent des divisions. Quant aux relations de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, elles sont aussi exécrables. Pour le citoyen, nous rejoignons Richard Balme, dans son ouvrage *Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique*, publié en 2003, quand il explique qu'aujourd'hui, « le citoyen aurait l'impression d'être cantonné dans un rôle minimal, se limitant à choisir épisodiquement un représentant, sans avoir la certitude que celui-ci prendra les bonnes décisions ni pouvoir l'y contraindre ».

En ce qui concerne la légitimité, elle revêt plusieurs facettes. Selon le petit Larousse, elle est « la qualité de ce qui est fondé en droit, en justice, ou en équité ». Dans son ouvrage intitulé, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, publié en 2008, Rosanvallon explique que « Si la légitimité est au sens général du terme un simple économiseur de coercition, sa variante démocratique a pour fonction plus exigeante de tisser des liens constructifs entre le pouvoir et la société ». Dans la démocratie représentative, le vote est le principal mode de légitimation des gouvernants.

Toutefois, si le peuple est la source de tout pouvoir démocratique, souligne l'auteur, il fait cependant remarquer que le verdict des urnes ne peut être le seul étalon de la légitimité. Pour lui, un pouvoir n'est désormais considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire.

Lipset, quant à lui, soutient que la légitimité implique la capacité d'un système politique à engendrer et à maintenir la croyance que les institutions politiques existantes sont les plus appropriées pour le bon fonctionnement de la société.

Eichholtzer Marie, dans un mémoire intitulé *Transparence, légitimité et confiance dans la gouvernance européenne*, soutenu en 2010 à Institut d'Études Politiques de Lyon, distingue deux types de légitimité : la légitimité formelle et la légitimité sociale. La première découle du bon respect des règles et des procédures. La seconde, est le lien affectif, la loyauté qui relie les citoyens à leurs institutions sur la base d'une identité collective forte et d'intérêts communs. Dans le même ordre d'idées, Rosanvallon, quant à lui, distingue trois types de légitimité : une *légitimité procédurale* qui est issue de l'élection qui donne un « permis de gouverner » ; une *légitimité substantielle* qui tient à des qualités intrinsèques, autrement dit, c'est le fait qu'en soi-même on représente quelque chose d'important ; et enfin une *légitimité d'exercice* qui repose sur la prise de conscience du fait que la volonté générale n'est pas simplement exprimée par le moment électoral.

Quand Alain Laquièze affirme dans un article intitulé *Élection des gouvernants et légitimité démocratique*, publié en 2018, que : « le gouvernant est légitime démocratiquement parce qu'il est légitime électoralement », il ressort la place prépondérante de l'élection dans l'acquisition de la légitimité. Par ailleurs, Thiébault Jean-Louis, dans un article intitulé *Lipset et les conditions de la démocratie*,

publié en 2008 cite Larry Diamond dans son ouvrage intitulé *Developing Democracy. Toward Consolidation*, publié en 2000, qui établit un lien entre la légitimité et le niveau de démocratie dans un pays. Ce dernier soutient que « la légitimité est fortement corrélée avec le niveau de démocratie dans un pays. Plus une nation est démocratique, plus le système politique tend à être légitime. Les facteurs politiques (libertés civiles et politiques) sont plus importants que la simple performance économique pour prédire la légitimité d'un régime démocratique dans une nation ». Thiébault Jean-Louis, dans le même article souligne, quant à lui, que la légitimité peut être considérée comme un stock de crédibilité qui peut retarder ou réduire l'intensité des crises dans une démocratie.

Un point de vue partagé par Lipset, qui soutient que, les systèmes politiques, mêmes ceux qui sont autoritaires, ne reposent pas d'abord sur la force. L'alternative à la force est la légitimité, un « titre à gouverner » largement accepté ».

## **La pilule au goût amer du compromis**

Polysémique, avec une certaine ambiguïté dans son interprétation, la notion de compromis selon Paul Ricœur « intervient lorsque plusieurs systèmes de justification sont en conflit ».

Si le conflit est un trait inhérent à la vie politique, comme le soutient Lipset dans son ouvrage intitulé *L'Homme et la Politique*, publié en 1963 (traduction française de *Political Man* paru en 1960), la démocratie doit être perçue comme un moyen « de canaliser ou de structurer, et non pas d'éradiquer, le conflit ». Selon cet auteur, « les luttes et rivalités pour la conquête des postes de direction, l'affrontement des partis et leur alternance dans l'exercice des fonctions de gouvernement sont les conditions d'une démocratie stable. Et sans un accord préalable sur la *règle du jeu* politique, sans

la soumission des minoritaires aux décisions de la majorité réversible, sans la reconnaissance de la légitimité de ces décisions, il ne saurait y avoir de démocratie ».

Dans le même ordre d'idées, Paul Ricœur, dans une interview publiée par la revue *Alternatives Non Violentes* en 1991, souligne, quant à lui, que « le compromis est [ ] lié à un pluralisme de la justification, c'est-à-dire aux arguments que les gens mettent en avant dans les conflits ». Pour ce penseur de « l'éthique du compromis », il n'existe pas de super-règle pour résoudre les conflits, mais « on résout les conflits à l'intérieur d'un ordre homogène où les gens se reconnaissent ».

Dans le cadre d'un compromis, soutient quant à lui le professeur Thomas Meyer de l'université de Dortmund, dans une publication de 2012 intitulée *L'art du compromis : le chemin vers la réalisation des idéaux dans une véritable démocratie*, deux ou plusieurs parties s'engagent à renoncer à leur droit de faire valoir complètement leurs intérêts personnels, de manière à permettre à toutes les parties d'atteindre le maximum de leurs objectifs politiques. Pour cet universitaire, « la prise en compte du maximum d'intérêts et de valeurs est un objectif important de la démocratie. » Selon lui, la capacité de prendre en compte le maximum d'intérêts légitimes et de les intégrer dans les processus de délibérations et de prise de décision en politique est un principe fondamental d'une démocratie bien comprise.

En procédant à l'arrestation, à la condamnation et à l'incarcération de responsables politiques de son principal challenger, Alpha Condé fait ce que les autocrates font, à savoir, se servir de ses prisonniers comme monnaie d'échange à présenter lors d'un éventuel dialogue. Dans un tel contexte, l'envie d'atteindre un objectif politique l'emporte sur la nécessité d'aboutir à un compromis. Nous pensons que la manifestation d'une volonté réelle d'une décrispation doit venir du côté du pouvoir. Au-delà de la formalisation d'un

cadre de dialogue, il est surtout important d'œuvrer pour la création de conditions favorables à un dialogue politique sincère. D'un compromis à une compromission, la frontière de l'amalgame est très étroite. En acceptant d'aller à un dialogue dans ces conditions, les partis concernés jouent leur survie en termes de crédibilité et de cohérence.

Sur les connotations péjoratives qui entourent l'idée de compromis et qui suscitent le plus souvent chez certains, une réaction de méfiance ou de rejet, Nachi Mohamed dans un article intitulé *La vertu du compromis : dimensions éthique et pragmatique de l'accord* publié en 2001 dans la Revue interdisciplinaire d'études juridiques, défend toutefois, « un compromis qui se distingue nettement de la compromission ». Une position que partage Ricœur dans un entretien publié en 1991 par la revue *Alternatives Non Violentes* où l'auteur souligne « qu'il y a méfiance à l'égard du compromis, parce qu'on le confond trop souvent avec la compromission. La compromission est un mélange vicieux des plans et de principes de références. Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification ». Par ailleurs, dans ce même entretien, Paul Ricœur pose la question : « Comment empêcher que les différends, les litiges, les conflits ne dégénèrent en violence ? ». Pour lui, le compromis est une barrière entre l'accord et la violence. Il soutient que c'est en absence d'accord que nous faisons des compromis pour le bien de la paix civique. Ce penseur du compromis, soutient que « l'intransigeance rend malheureusement impossible toute recherche de compromis ». Car, selon lui, le compromis exige la négociation.

Dans le même ordre d'idée, Daniel Weinstock, dans un article intitulé *Compromis, religion et démocratie* publié en 2005 dans la revue *Bulletin d'histoire politique* souligne qu'un « compromis se produit lorsque tous les participants à la

délibération se rallient à une position qu'ils estiment inférieure à celle qu'ils adoptaient au départ. Ils s'y résignent à cause du poids indépendant qu'ils accordent à la résolution pacifique du conflit. Un compromis émerge ainsi lorsque tous estiment que le sacrifice qu'ils effectuent par rapport à leur position idéale est justifié par l'avantage que représentent le règlement du conflit et le maintien de relations pacifiques avec leurs partenaires. » Pour cet auteur, « une première condition du compromis est par conséquent que tous les citoyens et les groupes de citoyens accordent une importance suffisante au maintien du lien social. Si la préservation d'une certaine cohésion sociale est vue de manière indifférente par un ou plusieurs participants, ou si la volonté de préservation n'est pas également distribuée au sein de la société, le compromis devient impossible. »

Trop souvent pris pour de la faiblesse, l'art du compromis, comme le dénonce Frédéric SAYS dans un *billet politique sur France culture*, c'est comme s'il fallait forcément un « perdant terrassé » et un « gagnant triomphant ».

Concept paradoxal, le compromis est tantôt objet de méfiance, dévoiement du rapport à autrui, règlement sous-optimal qui aboutit à l'abandon de ses prétentions, tantôt considéré comme la meilleure option de gestion des conflits pour parvenir à une coexistence pacifique.

Dans *Eloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Nachi Mohamed, souligne que le terme de compromis fut trop longtemps « coincé entre deux faux amis que l'on croyait proches par le sens mais qui, dans les faits, se sont avérés souvent éloignés de lui: le marchandage, la négociation habile et calculatrice entre des intérêts désincarnés ; la compromission, le renoncement aux valeurs, l'abandon des idéaux sur l'autel de l'arrangement ». Le compromis en tant que concept commun peut donc être considéré comme un mode de résolution de conflit ou, plus généralement,

comme une forme de régulation sociale, c'est-à-dire un moyen de maintien de la paix civique entre des partenaires en situation de désaccord ou de conflit.

Dans le contexte guinéen, la question est : les acteurs concernés devraient-ils avaler cette pilule du compromis au goût amer ? La réponse est la formulation d'une question préalable : comment dialoguer avec un acteur dont la légitimité est remise en question ? En attendant de trouver des réponses, libérez tous les prisonniers politiques, des plus anonymes aux plus célèbres. À la justice guinéenne sous Alpha Condé, nous nous abstenons de demander l'ouverture des enquêtes sur les cas des centaines de guinéens tués ces deux dernières années, car nous savons ce qu'elle vaut : une machine répressive au service d'un autocrate. Il y aura un moment où il faudra vider tous les placards et refaire la décoration intérieure de la maison Guinée.



**Sékou Chérif Diallo** Fondateur/Administrateur  
[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

---

---

**SCAN : « [ ] je voulais féliciter, le président de la**

# République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue [ ]» Fodé Oussou Fofana

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



## Souleymane Traoré, directeur général du Fonds d'Entretien Routier (FER)

« Le coût de la réhabilitation du réseau routier de la capitale se chiffre à 220 milliards de francs guinéens alors que pour l'ensemble du pays, il s'élève à mille milliards de nos francs ». Il précise que le réseau routier guinéen est dégradé à 60%» © [Guinéenews](#) (20/10/2016)

## Aboubacar Sylla, président de l'UFC, porte-parole de l'opposition



« Il n'y a eu aucune violation de la loi en ce qui concerne ces accords politique. C'est lorsque le code électoral [révisé] va être adopté que les élections locales vont se tenir selon les dispositions de ce code. Donc on ne peut pas parler de violation alors que la loi électorale est en cours de révision » © [Visionguinee.info](http://Visionguinee.info) (21/10/2016)

**Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG**



« Du haut de cette tribune, je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue. Je voudrais aussi féliciter le président du cadre de dialogue qui a conduit ce dialogue avec professionnalisme et qui est parvenu aujourd'hui à mettre ensemble les acteurs politiques de notre pays » © [ledjely.com](http://ledjely.com) (12/10/2016)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# **La société civile se réveille mais pas pour longtemps**

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



Le 21 septembre 2016, la convention des acteurs non étatiques de Guinée (CANEG) a organisé un forum pour bavarder sur le dialogue politique inter-guinéen et la consolidation de la paix.

Ce forum s'est tenu dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la paix, à la veille de l'ouverture du dialogue entre les acteurs politiques. Le machin de la société civile guinéenne a placé les débats sous le thème : "Dialogue national, renforcement et pérennisation des acquis démocratiques". Selon le président de l'ONG, Sékou Koureissy Condé, "la société civile s'implique dans le dialogue pour signifier sa présence et son attachement à la paix dans ce pays". Pour le ministre de la Citoyenneté et de l'Unité nationale, Gassama Diaby « la société civile doit faire en sorte que le dialogue soit une discussion approfondie et qu'il nous permette de mettre en place des mécanismes qui nous évitent de revenir à chaque fois en arrière ».

---

# Dialogue politique inter-guinéens : les débats sont relancés

écrit par GuineePolitique© | 27 juin 2022



Après la cérémonie d'ouverture, Aboubacar Sylla, porte parole de l'opposition a justifié les raisons de la participation de l'opposition républicaine à la présente

session du dialogue.

Le tête-à-tête Alpha-Cellou aura-t-il pesé dans la balance ?  
«Non au contraire, c'est parce que nous sommes sortis de ce climat de confrontation de la mouvance et l'opposition. On

s'est dit que c'est le moment le mieux indiqué, pour discuter tranquillement autour d'une table... ». Pour le ministre Bouréma Condé « le cadre de dialogue inclusif demeure l'espace approprié pour débattre de toutes les questions préjudiciables, afin de nous permettre de formuler des approches ou stratégies de réponses consensuelles devant mener à l'adhésion et à la compréhension commune ».

[Informations retranscrites par Mame Diallo de Guineenews \(Tous droits réservés\)](#)

[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

*[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)*